

Vergerette annuelle – Erigeron annuus

Cette espèce, originaire d'Amérique du Nord, a été introduite en Europe comme espèce ornementale dès le 17^e siècle. Bien qu'aujourd'hui elle ne soit plus commercialisée, elle s'est depuis longtemps naturalisée avec une préférence pour les milieux perturbés. Ses populations sont aujourd'hui en pleine expansion et, d'une espèce typiquement rudérale, elle menace aujourd'hui la flore indigène caractéristique des prés maigres.

La vergerette annuelle produit des métabolites secondaires qui inhibent la germination et la croissance des plantes qui l'entourent (allélopathie).

La vergerette annuelle appartient à la liste des néophytes envahissantes possédant, selon les connaissances actuelles, un **fort potentiel de propagation** en Suisse et causant des **dommages importants et prouvés** au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie **(Liste noire)**. La présence et l'expansion de ces espèces doivent être empêchées. Elle ne présente cependant pas directement un danger en viticulture

Description

- Plante herbacée annuelle à bisannuelle de 30 à 100 cm de hauteur
- Tiges souvent rameuse dans le haut
- Feuilles alternes, vert clair, velues sur les 2 faces
- Racines pénètrent dans le sol jusqu'à 1 m de profondeur
- Fleurs ligulées étalées de couleur blanche ou lila ; fleurs tubuleuses de couleur jaune
- Fruit : akène à aigrette blanche → dissémination des graines par le vent sur de longues distances
- Floraison: juin à octobre



Inflorescence avec de nombreux capitules de couleur jaune



Tiges couchées, aspect buissonnant

Photos: Sibyl Rometsch

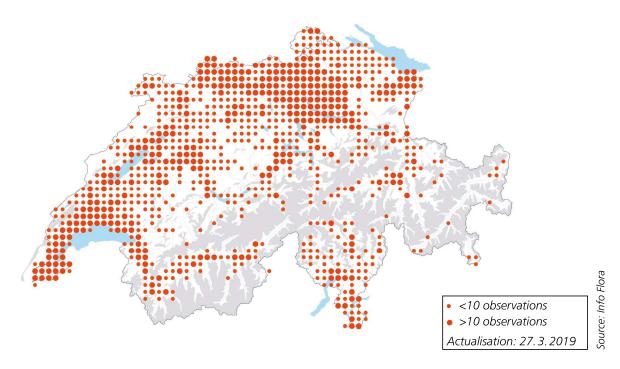


Viticulture Mai 2019



Répartition géographique

- Plante rudérale typique, son expansion l'a conduite le long des routes, des voies ferrées et des berges des cours d'eau sur des sols plutôt riches en éléments nutritifs
- Toujours plus souvent observée dans des milieux maigres à végétation sensible avec des plantes pro-tégées (prairies, pâturages)
- A besoin de beaucoup de lumière pour croître
- Présente dans toutes les plaines du pays, elle est rarement observée en dessus de 1000 m d'altitude → le réchauffement climatique pourrait déplacer son aire de répartition à des altitudes plus élevées



Prévention et lutte

Pour permettre une surveillance et une lutte efficaces contre les néophytes envahissantes, il est indispensable d'annoncer la présence de ces plantes → services cantonaux de l'environnement ou services phytosanitaires cantonaux

• Faucher fréquemment (toutes les 3 à 4 semaines) pour éviter la mise à fruit

Arrachage

- A effectuer avant fructification (mai)
- Contrôler en août de la même année
- Répéter si nécessaire
- Incinération des déchets de plantes → déchets ménagers
- Compostage des plantes uniquement par structures professionnelles → traitement à la chaleur afin d'éviter toute contamination

Lutte chimique

- Elimination avec un traitement herbicide
- Contrôle ultérieur indispensable → germination du stock grainier

Source: Info Flora, Altenbergrain 21, 3013 Berne, www.infoflora.ch; Informations complémentaires AGIN: www.kvu.ch > groupes de travail

